

Manuel de Contrôle Qualité	GUIDE DE CONDUITE DU CONTROLE QUALITE HORIZONTAL	A jour le 31 /05/1996
		Réf. Classement : 41/1

41. Guide de contrôle horizontal

410. Objectifs

L'objectif du guide de contrôle horizontal (GCH) est double ; il constitue :

- Un outil pour la conduite d'un contrôle qualité , le G.C.T fournit une ligne directrice permettant d'orienter les contrôles et un aide-mémoire permettant de s'assurer que tous les points importants ont été couverts ;

Le contrôleur doit constituer un dossier de contrôle (cf § 36), le G.C.H. est utilisable comme support de ses travaux .

411. Présentation générale

La structure du G.C.H est la suivante :

- 1 Indépendance;
- 2. Compétence ;
- 3 . Qualité du travail;
- 4 Secret professionnel;
- 5 Acceptation et maintien des missions;
- 6 Programmation des travaux ;
- 7 Lettre de mission ;
- 8 Documentation de travaux ;
- 9 Délégation et supervision ;
- 10 Utilisation des travaux d'autres professionnels
- 11 Normes de rapport ;

- 12 Divers .

Manuel de Contrôle Qualité	GUIDE DE CONDUITE DU CONTROLE QUALITE HORIZONTAL	A jour le 30 /05/1996
		Réf. Classement : 41/2

412. Mode d'emploi

Le guide de contrôle horizontal présenté à la fin du présent chapitre comporte les colonnes suivantes :

- « Points clés de contrôle »: Pour chaque point, il est suggéré des contrôles à effectuer ;
- « Source ou norme applicable »: il est précisé, le cas échéant , le fondement de l'obligation dont il est demandé de vérifier le respect ;
- « Moyen »: il est indiqué les moyens d'investigation susceptible d'être mise en oeuvre, étant précisé que l'entretien constitue le moyen privilégié .
- « Référence questionnaire préparatoire »: Cette référence revoie à chacun des 6 points du questionnaire préparatoire ;
- « Examen avant visite » : le contrôleur remplit cette colonne après examen du questionnaire préparatoire;
- « Examen pendant visite »: le contrôleur complète cette colonne avec les informations qu'il a obtenues après entretien avec le confrère contrôlé.

Dans l'attente du présent guide, le terme « expert - comptable » désigne tout membre de l'ordre personne physique ou morale .

Dans les sociétés d'expertise-comptable, il vise toute personne ayant reçus délégation de la (sonne) signature sociale ou disposant de la signature technique .

413. Examen financier

Un raison de la forte sensibilité de certains professionnels à cet égard, l'examen financier doit être mené, dans le cadre de contrôle qualité, pour s'assurer de l'existence d'une comptabilité spéciale et pour vérifier l'indépendance du professionnel contrôlé. Toute autre investigation, ne peut être faite qu'avec l'accord express du contrôlé .

(1) Abréviations utilisées

NC : Normes générales de comportement professionnel

NT : Normes générales de travail

Manuel de Contrôle Qualité	QUESTIONNAIRE DE CONTROLE VERTICAL	A jour le 31 /05/1996
		Réf. Classement : 42/1

42. Questionnaire de contrôle vertical

42.0 Objectifs

L'objectif des questionnaires de contrôle vertical (QCV) est double, ils constituent

- des outils pour la conduite du contrôle qualité . Les Q.C.H fournissent une ligne directrice permettant d'orienter les contrôles et un aide-mémoire permettant de s'assurer que tous les points importants ont été couverts dans le cadre de contrôle vertical .
- un outil de documentation de contrôle vertical. Le contrôleur doit constituer un dossier de contrôle (cf § 35), les Q.C.V sont utilisables comme supports de ses travaux.

42.1 Présentation générale

Le questionnaire de contrôle vertical est composé de plusieurs modules :

- Un questionnaire <chapeau> consacré à la méthodologie de commissariat aux comptes, de révision légale et d'Audit contractuel (QCV/CC-RL-AC),
- une série de questions par rubrique et par cycle (SCV/CC - RL - AC/R).
- Un questionnaire de commissariat aux comptes concernant les sociétés cotées en bourse (QCV/CC/SCB),
- Un questionnaire de commissariat aux comptes concernant les normes prudentielles de la Banque Centrale de Tunisie (QCV/CC/NP),

- Un questionnaire de révision légale concernant certaines dispositions spécifiques prévues par le décret n°87 - 529 du 1er Avril 1987 (QCV/RL/DS)

Manuel de Contrôle Qualité	QUESTIONNAIRE DE CONTROLE VERTICAL	A jour le 31/05/ 1996
		Réf. Classement : 42/2

42.2 mode d'emploi

Les questionnaires présentés à la fin du présent chapitre comportent les colonnes suivantes :

- « Contrôle »: pour chacun des points il est suggéré des contrôles à effectuer ;
- « N° de la norme applicable » ; il est précisé, le cas échéant , le fondement de l'obligation dont il est demandé de vérifier le respect ;
- «OUI », «NON », « N/A »: le contrôleur mentionne la réponse affirmative, négative, ou non applicable au cas où la question posée n'est pas appropriée ;
- « Observation » : le contrôleur mentionne toute information complémentaire notamment utile pour pondérer sa réponse .

- Revenus et autres produits.....
- Total du bilan
- Capitaux propres
- Capital
- Résultats
- Effectif

- Honoraires perçus (HT)
- Remboursement des frais
- Nombre d'heures : Budgétisées Réalisées
- signature (s)

- Directeur de mission
- superviseur Chef d'équipe
- Réviseur (s) confirmé(s).....
- Assistants

Date d'intervention et rapports produits (dernier exercice clos)

- Contrôles intérimaires
- Contrôle finaux).....
- Autres contrôles (préciser la nature et les dates
-
-
- Date d'émission de la lettre au Conseil
- Date d'émission des rapports sur les états financiers
- Autres rapports (indiquer la nature et les dates).....
- *
- *
- *

(* Remplacer la lettre (i) par le numéro d'ordre correspondant à chaque entreprise

(+) Joindre éventuellement la liste des établissements

joindre la liste des administrateurs

Manuel de Contrôle Qualité	QUESTIONNAIRE DE CONTROLE VERTICAL	A jour le 31 /05/ 1996
		Réf. Classement : 32/4

QUESTIONNAIRE DE CONTROLE VERTICAL

1 - Méthodologie de commissariat aux comptes et de révision légale

- 1 - 1 Préparation et planification de la mission ,
- 1 - 2 Analyse des risques et orientations préalables ,
- 1 - 3 Supervision de la mission ,
- 1 - 4 Existence et qualité des synthèses ,
- 1 - 5 Rapports ,
- 1 - 6 Bouclage de la mission .

**2 - Nature et étude des travaux relatifs aux obligations spécifiques et particulières
du commissaire aux comptes**

- 2-1 L'entrée en fonction du commissaire aux comptes ,
- 2-2 Communications aux dirigeants,
- 2-3 Coordination avec le co-commissaire dans cas où il s'agit de co-commissariat aux comptes,
- 2-4 Vérification de la sincérité des informations d'ordre comptable et financier données aux
actionnaires par le conseil d'administration ,
- 2-5 Révélation des faits délictueux ,
- 2-6 Les conventions réglementées ,
- 2-7 Le rapport spécial ,
- 2-8 Changement de méthode ,
- 2-9 Actif net inférieur au quart capital ,
- 2-10 Vérification et informations spécifiques ,
- 2-11 Situations particulières .

Guide de conduite du contrôle qualité	QUESTIONNAIRE DE CONTROLE VERTICAL	A jour le 31 /05/1996
		Réf. Classement : 32/5

3 - Commissariat aux comptes de la révision légale par cycle ou par rubrique 3-1

Immobilisations

3-2 Stocks t en-cours

3-3 Cycles achats

3-4 Cycles produits

3-5 Personnel

3-6 Opérations financière

3-8 Opérations exceptionnelles

4 - Commissariat aux comptes des sociétés cotées en bourse

4-1 Examen des états provisoires semestriels

4-2 Vérifications des obligations spécifiques mises à la charge es sociétés cotées en bourse en matière de droit des sociétés

4-3 Vérification des obligations spécifiques mises à la charge des sociétés cotées en bourse en matière d'information périodique .

5 - Application des normes prudentielles de la Banque Centrale de Tunisie en matière d'Audit des comptes des Banque Tunisiennes

5-1 Planification de la mission

5-2 Exécution des travaux

5-3 Finalisation des travaux

6 - Respect de certaines dispositions spécifiques prévues par le décret n° 87-529 du 1er Avril 1987 en matière de révision légale des EPIC

6-1 Exécution des travaux

6-2 Rapport et honoraires